

# Le Réveil

Journal communautaire  
de Saint-Fabien-de-Panet

Volume 45 N°: 4  
Décembre 2024



# Le Réveil

199B, rue Bilodeau  
Saint-Fabien-de-Panet  
G0R 2J0

Tél.: 249-8373

Courriel :

[info@journal-le-reveil.com](mailto:info@journal-le-reveil.com)

Site Web :

[journal-le-reveil.com](http://journal-le-reveil.com)

Version PDF du journal disponible

## Sommaire

Rubrique pastorale .....	3
Affaires municipales .....	4 à 9
Nouvelles du village.....	11
Affaires municipales .....	12
Soirée Halloween .....	12
Salon des artisans.....	13
Sécurité publique .....	15
Poésie de chez nous.....	17
Mot de Daniel Corriveau.....	19
Mot du conseil municipal.....	21
Jeunes lecteurs .....	22-23
Nouvelles de la bibliothèque.....	26
Nouvelles de la Fabrique.....	27
Mot de la directrice générale.....	29
Le comptoir (Friperie).....	31
Mot de la chorale.....	32
Réflexion.....	33
Carnet de Claire-Hélène.....	35
Message aux entrepreneurs.....	37
Notre communauté.....	38
Coin des annonceurs .....	39
Calendrier .....	40

Bonne lecture!

Parution: **Mensuel**

Tirage: **545 exemplaires**

Distribution: **Gratuit**

Territoire: **Saint-Fabien-de-Panet**

Dépôt légal Bibliothèque Nationale du Québec, 4<sup>e</sup> trimestre 2024

Le Réveil se garde toujours le privilège de modifier ou écourter certains textes ou encore de refuser de publier des articles pouvant poser préjudice.

## CONSEIL ADMINISTRATIF

Suzanne Fortier, présidente 249-2772

Huguette Noël, vice-prés. 249-2633

Céline Lemelin, trésorière 249-8373

Francine Marceau 249-2023

Pierrette Leclerc (418) 371-1241

Alice Lenoir, secrétaire, par courriel à [info@journal-le-reveil.com](mailto:info@journal-le-reveil.com)



## COÛT DES PUBLICITÉS

Petite annonce	2,00\$/mois
¼ page	8,00\$/mois
½ page	12,00\$/mois
¾ page	16,00\$/mois
1 page	20,00\$/mois

Lorsqu'il y a plus de trois (3) items par petite annonce, des frais de 0,50¢ par item supplémentaire seront ajoutés au prix de départ.

## COÛT ABONNEMENT

Carte de membre	5,00\$/année
Carte d'affaires	25,00\$/année
Abonnement extérieur	35,00\$/année

Culture  
et Communications  
Québec

## Tirage double des fêtes Journal Le Réveil

### Décembre

Un montant de 25 \$ sera remis

à #283 Magalie Lavallée  
& à #8 Daniel Doyon

Réclamez votre prix auprès de  
Huguette Noël  
(vous avez un mois pour le réclamer)

La prochaine parution du  
journal Le Réveil aura lieu le  
**5 février 2025**

La date limite pour remettre vos  
articles est le  
**20 janvier 2025**



N'oubliez pas que toutes vos idées de textes, photos, poèmes ou projets ont leur place dans Le Réveil. Quelle fierté de vous compter parmi nos collaborateurs de contenu! Envoyez vos idées et suggestions à [info@journal-le-reveil.com](mailto:info@journal-le-reveil.com)

*Un grand merci à Madame Gisèle Thibodeau pour ses photos qui embellissent Le Réveil au fil des pages*



# Rubrique pastorale

## Horaire des messes : Décembre 2024

Dimanche, 1 <sup>er</sup> décembre	11h	Lac Frontière	À l'Ôtel « église »
<b>Mardi, 3 décembre</b>	<b>14h</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>Habitations Panet</b>
Jeudi, 5 décembre	13h	Saint-Just	Villa des Sages
Dimanche, 8 décembre	10h30	Sainte-Lucie	Sacristie
Lundi, 9 décembre	19h	Saint-Just	SSol église
<b>Mardi, 10 décembre</b>	<b>9h</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>Local Fermières</b>
Dimanche, 15 décembre	10h30	Saint-Just	À l'église
<b>Dimanche, 22 décembre</b>	<b>10h30</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>À l'église</b>
<b>Mardi, 24 décembre</b>	<b>14h</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>Habitations Panet</b>
Mardi, 24 décembre	19h	Sainte-Lucie	À l'église
Mardi, 24 décembre	21h	Saint-Just	À l'église
<b>Mercredi, 25 décembre</b>	<b>9h</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>Église</b>
Mercredi, 25 décembre	10h30	Saint-Just	Villa des Sages
<b>Jeudi, 26 décembre</b>	<b>14h</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>CHSLD</b>
Dimanche, 29 décembre	10h30	Saint-Just	À l'église
<b>Mardi, 31 décembre</b>	<b>19h</b>	<b>Saint-Fabien</b>	<b>À l'église</b>
Mercredi, 01 janvier	10h30	Lac Frontière	À l'Ôtel « église »

**\* Horaire sujet à changement  
Priorité aux annonces faites au feuillet paroissial \***

### Récitation du chapelet

5, 12 et 19 décembre à 13 h 30      Saint-Fabien      À la sacristie

**Important** : Vous devez passer par la porte du portique à côté de l'église

### **Horaire d'ouverture du bureau de la Fabrique pour le temps des Fêtes**

**Semaine du 22 au 28 décembre, les heures d'ouverture seront :**

Jeudi, 26 décembre de 9h à 12h

Vendredi, 27 décembre de 9h à 12h

**Semaine du 29 décembre au 04 janvier**

Lundi, 30 décembre de 9h à 12h

Mardi, 31 décembre de 9h à 12h

Jeudi, 02 janvier de 9h à 12h

S.V.P. lorsque possible, téléphonez avant de vous présenter au bureau

Merci et au plaisir de vous y accueillir

Céline Lemelin, secrétaire

*"Je vous souhaite une très belle année 2025."*

*"Que tous vos vœux se réalisent, que le bonheur accompagne chacun de vos pas."*

# Affaires municipales - Séance du 7 octobre 2024 (p. 1/5)

**Avertissement - Dans le journal, les règlements et procès-verbaux sont raccourcis, tout en restant fidèles aux originaux, disponibles à la municipalité.**

Séance ordinaire  
du 7 octobre 2024, à 19 heures 30

## LÉGISLATION

### **Adoption du règlement #366-2024 entourant le stationnement abrogeant le règlement 254**

Les articles 295, 70, 310 et 314.1 du Code de la sécurité routière et l'article 565 du Code municipal accordent aux municipalités locales le pouvoir d'apposer une signalisation pour régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers ainsi que le pouvoir d'adopter un règlement municipal relatif à la circulation et au stationnement dans les rues de la municipalité.

Un avis de motion a été régulièrement donné le 3 septembre 2024 et une dispense de lecture a valablement été demandée et obtenue au moment de l'avis de motion.

Le directeur général et secrétaire-trésorier (ou greffier) mentionne que le présent règlement a pour objet de faciliter la circulation, les opérations de déneigement et d'en assurer la sécurité.

#### **ARTICLE 1 Preambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Les annexes jointes au présent règlement en font partie intégrante.

#### **ARTICLE 2 Définitions**

**Agent de la paix** : tout membre de la Sûreté du Québec (SQ) responsable de l'application du présent règlement dans le cadre de sa mission, agissant sur le territoire de la Municipalité dans le cadre d'une entente visant à faire respecter les règlements municipaux sur le territoire ainsi que sur tout autre territoire où la Municipalité a compétence et juridiction.

**Caravane** : roulotte de camping aménagée pour une ou plusieurs personnes et tirée par un véhicule ou motorisé de façon à se déplacer de façon autonome.

**Chemin public** : Signifie les rues, les chemins, les trottoirs, les ruelles, incluant leur emprise, et autres endroits dédiés à la circulation piétonnière ou de véhicules et dont l'entretien est à la charge d'une autorité publique.

**Ensemble de véhicules routiers** : un ensemble de véhicules formé d'un véhicule routier motorisé tirant une remorque, une semi-remorque ou un essieu amovible.

**Habitation motorisée** : un véhicule automobile aménagé de façon permanente en logement.

**Remorque** : un véhicule routier conçu pour être tiré par un autre véhicule et qui se maintient ou non par lui-même en position horizontale.

**Municipalité** : Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

**Propriétaire d'un véhicule** : Toute personne au nom de laquelle un véhicule est inscrit au registre de la Société d'assurance automobile du Québec.

**Stationné** : Le fait pour un véhicule, occupé ou non, d'être immobilisé sur une voie publique pour un motif autre que celui de satisfaire aux exigences de la circulation, de charger ou de décharger de la marchandise ou de faire monter ou descendre des passagers. Il comprend également l'immobilisation dans un stationnement municipal.

**Stationnement municipal** : Tout terrain appartenant à la Municipalité, mis à la disposition du public, dans le but de stationner des véhicules.

**Véhicule routier** : un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin.

**Véhicule lourd** : un véhicule lourd au sens de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds.

**Véhicule hors route** : un véhicule auquel s'applique la Loi sur les véhicules hors route.

**Véhicule de promenade** : un véhicule automobile aménagé pour le transport d'au plus neuf (9) occupants à la fois, lorsque ce transport ne nécessite aucun permis de la Commission des transports du Québec.

#### **ARTICLE 3 Signalisation**

La municipalité autorise la personne responsable de l'entretien d'un chemin public ainsi que les officiers municipaux à installer une signalisation permettant de régir l'immobilisation ou le stationnement de véhicules routiers ou des parcomètres sur les chemins publics et autres terrains où le public est autorisé à circuler.

#### **ARTICLE 4 Responsable**

Le propriétaire dont le nom est inscrit dans le registre de la Société de l'assurance automobile du Québec peut être déclaré coupable d'une infraction relative au stationnement en vertu de ce règlement.

#### **ARTICLE 5 Stationnement interdit**

##### **AMENDE SQ 50\$**

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier sur un chemin public, sur un terrain de centre commercial, d'un établissement de santé, un établissement institutionnel et tout autre terrain où le public est autorisé à circuler et ce, aux endroits où une signalisation, des parcomètres ou un affichage indiquent une telle interdiction. Les endroits visés par une interdiction de stationner ou d'immobiliser en tout temps son véhicule sur le chemin public sont spécifiés à l'annexe A.

Malgré toute signalisation permanente, il est interdit de stationner un véhicule routier sur un chemin public lorsqu'une enseigne amovible ou toute autre signalisation temporaire a été posée dans le but d'interdire le stationnement afin de permettre l'exécution des travaux de voirie.

#### **ARTICLE 6 Stationnement des véhicules récréatifs, véhicules hors routes, habitation motorisée, roulottes ou caravanes, remorques**

##### **AMENDE SQ 75\$**

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser en tout temps, un véhicule routier récréatif de type motorisé, un ensemble de véhicule routier, une habitation motorisée, une roulotte, une tente-roulotte, une caravane ou autocaravane aménagée en logement, une remorque avec ou sans chargement, un véhicule hors route ou tout autre véhicule incorporant un module destiné au caravaning ou au camping sur un chemin public, une place publique, un parc d'espace vert public autre que sur un terrain de camping privé ou public ou encore dans le stationnement situé derrière l'église pour une durée maximale de 48h. Après ce délai de 48h une demande doit être faite auprès de la Municipalité. La Municipalité pourra prolonger ou non le délai permis de stationnement. Pour le traitement de la demande la Municipalité pourra charger des frais.



# Affaires municipales - Séance du 7 octobre 2024 (p. 2/5)

## ARTICLE 7 Stationnement période permise AMENDE SQ 50 \$

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier au-delà de la période autorisée par une signalisation.

## ARTICLE 8 Stationnement en période hivernale AMENDE SQ 75 \$

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23h et 7h du 15 novembre au 15 avril inclusive-ment et ce, sur tout le territoire de la municipalité. L'interdiction ne s'applique pas pour la période du vingt-trois (23) décembre au trois (3) janvier. Cependant, si précipitation ou averse de neige, le stationnement de nuit est interdit.

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le Chemin des limites en tout temps entre le 1er novembre et le 15 avril inclusivement.

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la rue du Foyer en tout temps entre le 15 novembre et le 15 avril inclusivement.

Malgré toute signalisation permanente, il est interdit de stationner un véhicule routier sur un chemin public lorsqu'une enseigne amovible ou toute autre signalisation temporaire a été posée dans le but d'interdire le stationnement afin de permettre une opération de déneigement ponctuelle sur un chemin public.

## ARTICLE 9 Espaces de stationnement AMENDE SQ 50 \$

Le conducteur d'un véhicule routier doit stationner son véhicule de façon à n'occuper qu'un seul espace à l'intérieur d'une des cases peintes à cet effet, sans empiéter sur l'espace voisin.

## ARTICLE 10 Stationnement dans les parcs et terrains publics ou privés AMENDE SQ 50 \$

Nul ne peut immobiliser ou stationner un véhicule routier dans un parc public ou un espace vert, propriété ou non de la municipalité, sauf aux endroits où une signalisation le permet.

## ARTICLE 11 Enlèvement de la neige AMENDE SQ 75 \$

Pendant l'enlèvement de la neige, il est défendu de laisser stationner, sur les chemins

publics, un véhicule routier qui n'est pas sous la garde de quelqu'un. Tout véhicule routier nuisant aux opérations de déneigement est remorqué aux frais du propriétaire.

## ARTICLE 12 Urgence neige AMENDE SQ 75 \$

À l'occasion d'une tempête de neige, ou à la suite d'une chute abondante de neige, l'urgence neige peut être décrétée par avis émis sur les réseaux sociaux, le site internet de la municipalité, le panneau publicitaire à l'entrée de la ville, par la radio, communiqué de presse ou tout autre moyen de communication. Lors d'un tel décret, tout véhicule routier nuisant aux opérations d'urgence neige est remorqué aux frais du propriétaire.

## Article 13 Mise en vente AMENDE SQ 50 \$

Il est interdit de stationner dans les chemins publics des véhicules routiers afin d'y procéder à leur mise en vente.

## Article 14 Circulation sur les boyaux d'incendie AMENDE SQ 50 \$

Il est défendu à tout conducteur d'un véhicule routier de circuler sur un boyau non protégé étendu sur un chemin public pour être employé à combattre un incendie sans le consentement d'un officier du Service des incendies ou autre personne en autorité.

## Article 15 Enlever un constat d'infraction AMENDE SQ 50 \$

Il est défendu à toute personne autre que le conducteur ou le propriétaire du véhicule routier pour lequel un constat d'infraction a été émis, d'enlever un constat qui y a été placé par un agent de la paix.

## ARTICLE 16 Barrages routiers AMENDE SQ 50 \$

Il est défendu à toute personne de se tenir sur une partie quelconque du chemin public, y compris l'accotement en vue d'arrêter les véhicules, piétons, cyclistes dans le but de vendre, d'acheter, de louer de la marchandise, un service ou de mendier à moins d'avoir obtenu une autorisation émise par le Conseil municipal ou toute autre autorité concernée.

## Article 17 Stationnement réservé aux personnes handicapées AMENDE SQ 50 \$

Il est interdit de stationner ou immobiliser un véhicule dans un espace réservé à l'usage exclusif des personnes handicapées, à moins d'être détenteur d'une vignette ou d'une plaque spécifique.

## Article 18 Stationnement municipal véhicule lourd et véhicule-outils AMENDE SQ 50 \$

Il est interdit de stationner un véhicule lourd ou un véhicule-outil, dans un parc ou un stationnement municipal, sans autorisation préalable de la Municipalité.

## Article 19 Dispositions relatives aux infractions, amendes et pénalités

### 19.1 INFRACTIONS ET AMENDES SQ

Quiconque contrevient au présent règlement commet une infraction et est passible en plus des frais des amendes suivantes :

- L'amende minimale apparaît dans la marge de droite de l'article concerné et le double de ce montant pour l'amende maximale est prévu.

- Les amendes minimales et maximales doublent si l'infraction est commise par une personne morale ;

- En cas de récidive, les montants indiqués aux alinéas précédents doublent ;

Lorsque l'indication (C.S.R.) apparaît dans la marge de droite de l'article concerné, l'amende prévue au Code de la Sécurité routière du Québec s'applique.

### 19.2 PÉNALITÉ SQ

Si une infraction dure plus d'un jour, l'infraction commise à chacune des journées constitue une infraction distincte et les pénalités édictées pour chacune des infractions peuvent être imposées pour chaque jour que dure l'infraction.

## Article 20 Personnes autorisées et/ou désignées à appliquer le présent règlement

- Directeur ou directrice générale et son adjoint ou adjointe

- Directeur du service des travaux publics ou son adjoint

- Directeur ou directrice des services incendies

- Inspecteur ou inspectrice municipal

- Agents de la Sûreté du Québec

# Affaires municipales - Séance du 7 octobre 2024 (p. 3/5)

## Article 21 Déplacement et remorquage

### SQ

Tout agent de la paix ou fonctionnaire désigné est autorisé à faire enlever ou à déplacer tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux travaux de voirie, à l'enlèvement et au déblaiement de la neige. Il est autorisé à remorquer ou à faire remorquer ainsi qu'à remiser ce véhicule ailleurs, notamment à un garage, aux frais du propriétaire, qui ne peut en recouvrer la possession que sur le paiement des frais réels de remorquage et de remisage le tout, en sus des amendes prévues au présent règlement.

## Article 22 Déplacement et remorquage d'urgence

En cas d'urgence, tout agent de la paix ou fonctionnaire désigné peut faire remorquer, déplacer ou faire déplacer un véhicule lorsque le véhicule entrave le travail des pompiers, des policiers ou de toute autre personne lors d'un événement mettant en cause la sécurité publique. Il peut remorquer ou faire remorquer, déplacer ou faire déplacer un tel véhicule, à un garage, aux frais du propriétaire, qui ne peut en recouvrer la possession que sur le paiement des frais réels de remorquage et de remisage le tout, en sus des amendes prévues au présent règlement.

## Article 23 Dispositions administratives

### 23.1 Autorisation de poursuite pénale

Le conseil municipal autorise, de façon générale, tout fonctionnaire désigné mentionné à l'article 20 à entreprendre des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité contre toute personne contrevenant au présent règlement. Lorsque la note SQ apparaît après le titre d'un article du présent règlement cela signifie que cette disposition est également applicable par un agent de la paix qui peut, en regard de cet article, entreprendre également des poursuites pénales et à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité contre toute personne contrevenant au présent règlement.

### 23.2 Autres recours

La Municipalité peut, aux fins de faire respecter les dispositions du présent règlement, exercer cumulativement ou alternativement les recours au présent règlement ainsi que tout autre recours approprié de nature civile ou pénale.

## 23.3 Identification AMENDE SQ 100 \$

Toute personne a l'obligation de déclarer ses nom, prénom et adresse à l'agent de la paix ou au fonctionnaire désigné qui a des motifs raisonnables de croire qu'elle a commis une infraction au présent règlement afin que soit dressé un constat d'infraction.

## Article 24 Dispositions finales

Le présent règlement abroge les règlements 254. Toutefois, le présent règlement n'abroge pas toutes les résolutions qui ont pu être adoptées par la municipalité et qui décrètent l'installation d'une signalisation ainsi que l'obligation de la respecter qui s'y rattache.

## Article 25 Entrée en vigueur

Le présent règlement et son annexe A entre en vigueur selon la loi.

### ANNEXE A

#### STATIONNEMENTS INTERDITS

- Rue Alphonse (sauf indication contraire à l'intérieur d'une zone spécifiquement identifiée par une signalisation)

- Rue de la Salle (sauf indication contraire à l'intérieur d'une zone spécifiquement identifiée par une signalisation)

#### STATIONNEMENTS MUNICIPAUX INTERDITS EN TOUT TEMPS

- Rue Philippe

- Entre le 4 et 6 de la rue Principale Ouest

- Entre le 22 et 24 de la rue Principale Ouest

- Face à la chute aux lettres du bureau de poste sur la rue Nadeau

#### STATIONNEMENTS MUNICIPAUX RÉSERVÉS AU BUREAU MUNICIPAL

- Bureau municipal (195, rue Bilodeau)

#### STATIONNEMENTS DES PERSONNES HANDICAPÉES - N/A

#### ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

La Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet devait se prémunir d'une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique et ce dans le but de protéger les employés et de leur offrir un environnement de travail sain.

Il est résolu d'adopter la politique ci-haut mentionnée.

## RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

La Municipalité offre une assurance collective à ses employés. Les primes de l'assurance collective étaient pour 2023 de 26 997,36 \$.

Les primes de l'assurance collective sont de 30 044,04 \$ en y ajoutant la couverture d'assurance salaire courte durée.

Il est résolu d'accepter le renouvellement de l'assurance collective et de payer les primes s'y rattachant.

## DÉPÔT DE LA DEMANDE POUR URLS

Du 1er octobre au 30 octobre 2024, il est possible pour la Municipalité de déposer un appel à projet auprès de l'URLS et ce jusqu'à un montant de 5 000 \$. La municipalité devra assumer au minimum 20% des dépenses.

La municipalité désire acquérir des buts de soccer amovibles ainsi que l'équipement nécessaire à la pratique de ce sport.

Il y aura donc dépôt d'une demande auprès de l'URLS.

## DÉPÔT DU DOCUMENT POUR LA PRÉVISION D'ESPACES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA CÔTE-DU-SUD

La Municipalité a reçu et accepte le dépôt du document pour la prévision d'espace de l'École Chanoine-Ferland.

## DÉPÔT DU MONTANT DES TAXES À RECEVOIR AU 30 SEPTEMBRE 2024

Il reste des sommes impayées au 30 septembre 2024. Le montant des taxes impayées est de 115 868 \$.

## DEMANDE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE POUR LE MAIRE (CAISSE DES JARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY) POUR L'APPROBATION DES TRANSACTIONS

Dans un but de transparence entre l'administration et le conseil Municipal de Saint-Fabien-de-Panet, il serait important que Laurent Laverdière, maire de Saint-Fabien-de-Panet ait un code d'accès pour l'Accès D Affaires et ce dans le but d'approuver tout paiement.

Il est donc autorisé au maire Laurent Laverdière d'obtenir des code d'accès pour l'Accès D Affaires et ce dans le but d'approuver tout paiement effectué à partir du compte portant le folio 140057 et ce conjointement avec la directrice-générale, Annick Grégoire-Bégin.



# Affaires municipales - Séance du 7 octobre 2024 (p. 4/5)

## CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE MADA

La municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a présenté à l'automne 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1.

À la suite de l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet désire réaliser la démarche MADA. La municipalité entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière.

La municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de ses citoyennes et de ses citoyens ainsi que la vitalité de sa communauté.

La démarche MADA relève d'un pouvoir de la municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées.

Il est résolu que le conseil municipal procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable des questions familiales ou des aînés.

Le comité sera formé des personnes suivantes :

Stéphanie Roy, présidente du comité

Gisèle Veilleux, citoyenne aînée

Gilberte Roy, citoyenne aînée

Lorraine Lemelin, citoyenne aînée

Claudette Lapointe, citoyenne aînée

Hélène Normand, citoyenne aînée

Jean-Guy Moyersoén, citoyen aîné

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale
- De recommander la politique des aînés et son plan d'action municipal au conseil municipal
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

## DEMANDE D'INSTALLATION DE BORNES AU 187 RUE BOUTIN

La Municipalité est propriétaire du 187, rue Boutin. Dans le but de savoir où sont les limites du terrain et pour clarifier la situation avec les propriétés voisines, la Municipalité a fait une demande de prix auprès d'Arpentage Côte-Sud pour l'installation de bornes au 187 rue Boutin.

Arpentage Côte-Sud : 1 550 \$ avant taxes

Arpentage Côte-Sud sera mandaté pour l'installation de bornes.

## ALLÈGEMENT DE LA CHARGE LIÉE À L'ÉMISSION DES PERMIS

La MRC de Montmagny nous a proposé des mesures relativement à l'allègement de la charge liée à l'émission des permis de rénovation. La MRC nous propose que les travaux de rénovation dont la valeur est inférieure à 50 000 \$ soient exemptés d'obtenir un permis. La MRC de Montmagny nous propose qu'un permis soit nécessaire pour les travaux dont la valeur dépasse 50 000\$, de même que pour des travaux d'agrandissement ou pour toute nouvelle construction.

Il est résolu de refuser la proposition de la MRC de Montmagny au montant de 50 000 \$, mais le conseil municipal accepte que les travaux de rénovation dont les coûts sont inférieurs à 5 000 \$ soient dispensés de permis.

## APPUI AU COMITÉ DE RÉFLEXION DE L'ÉGLISE

Un Comité de réflexion sur l'avenir de l'église a été créé en 2024 dans le but d'assurer la pérennité du bâtiment de l'église et de porter une réflexion collective sur son éventuelle reconversion. Le Comité de réflexion se veut le plus représentatif possible et il rassemble pour le moment des citoyens et des membres de la Fabrique.

Le Comité de réflexion a rencontré le conseil municipal le 2 octobre 2024 afin de présenter un état des lieux sur le travail du comité et sur les étapes à venir et il a demandé explicitement une résolution d'appui à la Municipalité de Saint-Fabien-Panet.

La Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a adopté un Règlement de citation, le 4 juin 2024, numéro 363-2024 visant à démontrer l'intérêt qu'elle accorde à ce bâtiment patrimonial.

La Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet appuie favorablement l'existence du Comité de réflexion sur l'avenir de l'église de Saint-Fabien-de-Panet et nomme officiellement comme représentantes de la Municipalité les personnes suivantes : mesdames Alice Lenoir, conseillère et Gladys Mercier, conseillère.

Les personnes nommées feront le lien entre les travaux du Comité de réflexion et la Municipalité.

## DEMANDE POUR LE PRÊT DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE-BAL DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-PAUL

La Municipalité a reçu une demande de prêt de la salle communautaire pour le bal de finissants de l'École secondaire de Saint-Paul et ce pour 2 jours. La Municipalité veut encourager cette grande réussite soit l'obtention du diplôme d'étude secondaire.

Il est donc résolu d'accorder la gratuité de la salle communautaire pour les 2 jours mais d'exiger le paiement du frais de ménage soit la somme de 60 \$.

## GUIGNOLÉE - VISON DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MÉTHODE DE DISTRIBUTION

Le Centre d'entraide Familiale a communiqué avec la Municipalité dans le but de savoir si nous aimerions changer la méthode relativement à la collecte et la méthode de distribution des paniers de Noël.

Il est convenu de maintenir les méthodes utilisées lors des années précédentes.

**INFO** M. le Maire nous informe que le conseil a reçu une plainte d'une citoyenne relativement aux stationnements des automobiles également liée à une problématique de bruit des véhicules. Le maire nous indique qu'il en fera la remarque aux policiers lors de leur passage au bureau municipal puisque cela relève de la Sûreté du Québec.

## TRANSPORT

### Modification de la résolution 24-07-156

Lors de la séance du 8 juillet dernier le conseil a voté une résolution pour du pavage manuel. La résolution doit être modifiée puisqu'une somme de 60 000 \$ avant taxes pour le pavage manuel sera payée à même le budget carrières sablières. Le budget carrières sablières comprend des sommes accumulées pour la réfection des routes qui subissent de lourdes charges suite au transport de la matière. La somme a servi à du pavage manuel dans le rang Sainte-Marie où se situe une carrière. Aussi une somme de 40 000 \$ pour le pavage manuel sera payée à même le budget 2024 dans l'entretien des chemins.

La modification de la résolution 24-07-156 est acceptée.

## Êtes-vous celui ou celle qu'on recherche ?



Pour plus d'informations :  
Laurence Bélanger, TES responsable des loisirs  
Tél. : 418 249-4051 #27325  
laurencebelanger898@gmail.com

## LE CHSLD DE ST-FABIEN-DE-PANET EST À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Diverses options de bénévolat s'offrent à vous, selon vos intérêts et vos disponibilités

### VISITES D'AMITIÉ

Venez passer un moment de qualité avec un ou plusieurs résidents ciblés par la responsable des loisirs. Des suggestions de sujets à aborder ou d'activités à réaliser vous seront proposées.

### RÉALISATION D'ACTIVITÉS

Réalisez plusieurs activités, seul-e ou accompagné-e de la responsable des loisirs. Des activités peuvent vous être proposées, si vous le souhaitez.

### SOUTIEN EN LOISIRS

Aidez la responsable des loisirs dans la réalisation d'activités de groupe, décoration du milieu, etc.

**TOUTES LES IDÉES SONT LES BIENVENUES**

Jonathan Nolet, propriétaire  
418 291-4502

**GARAGE AM AUTOMEC**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
**INSPECTION ET ENTRETIEN**  
**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

Heures d'ouverture 9h à 18h  
du lundi au vendredi

**ZenOasis**  
Carole Therrien  
581-397-4633

Praticienne en Massage Polarité  
Je vous accompagne pour libérer vos blocages, réduire le stress, soulager les douleurs et retrouver un équilibre intérieur.

4, Rang St-Isidore St-Fabien-de-Panet, GOR 2J0

**Amir H. Maani**  
Docteur en pharmacie, Ph.D.

**PHARMACIEN**

192, Route 283,  
Saint-Fabien-de-Panet, QC GOR 2J0  
T 418 249-2391  
F 418 249-2390

proxim.stfabien@gmail.com      affilié à **Proxim**

**SERVICES OFFERTS**

- Prescription de médicaments pour certains problèmes de santé
- Consultation personnalisée et suivi de maladies chroniques (diabète, hypertension, etc.)
- Prescription d'analyses de laboratoire
- Consultation pour la révision de la médication
- Livraison gratuite

Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.  
Des conditions, restrictions et frais peuvent s'appliquer.



# Affaires municipales - Séance 7 octobre 2024 (p. 5/5)

## HYGIÈNE DU MILIEU

### **SOUSSION POUR L'ACHAT DE 2 COUDES POUR LA POMPE KSB**

Lors de la réparation du coulisseau il a été constaté maintenant que les coudes de la pompe KSB devaient être remplacés.

Une demande de prix a été faite auprès de 3 fournisseurs. Deux fournisseurs ont répondu:

**Gaétan Bolduc et Associés** : 3 298,98 \$ chaque coude avant taxes incluant le remplacement d'un coude de décharge seulement, requis deux fois. Prix conditionnel au remplacement des 2 coudes dans la même journée et incluant les ancrages

**CWA mécanique de procédé** : 10 900 \$ avant taxes ce qui inclut le remplacement des 2 coudes de la pompe KSB

L'achat se fera auprès de Gaétan Bolduc et associés pour les 2 coudes de pompe KSB.

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

### **DEMANDE POUR LE LOTISSEMENT DE 10 LOTS ET LA CRÉATION D'UN CHEMIN PRIVÉ**

La Municipalité a reçu une demande de permis de Gestion Y2 Inc. pour le lotissement de 10 terrains et pour la création d'un chemin privé sur une partie du lot actuel portant le numéro 6 046 173. Il est de la responsabilité du propriétaire du chemin privé que le chemin soit toujours accessible autant en été qu'en hiver pour les services d'urgence tels qu' ambulance, service incendie, etc.

Le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable pour le lotissement des 10 terrains et la création d'un chemin privé et ce, en date du 7 octobre 2024. Il a émis comme recommandation qu'un endroit soit aménagé près du chemin public soit le rang Saint-Isidore pour l'emplacement des bacs à vidanges, recyclage et compost ou qu'une entrée en U soit aménagée pour faciliter la cueillette des bacs de l'entrepreneur et ce en toute sécurité et qu'un couvert végétal puisse en amoindrir l'effet visuel d'une future rangée de bacs.

La Municipalité appuie la recommandation et autorise l'émission des permis de lotissement et pour la création d'un chemin privé, ce tant que les règlements municipaux et tous autres règlements soient respectés.

## LOISIRS ET CULTURE

### **SOUSSION POUR LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN « PUMPTRACK »**

La Municipalité a publié un appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres pour la conception et la construction d'un pumptrack.

La Municipalité a décidé que le contrat serait accordé en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

La Municipalité a reçu 4 soumissions lors de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 28 août 2024.

Le Comité de sélection a procédé à l'évaluation de la qualité des soumissions selon les critères d'évaluation prévus aux documents d'appel d'offres. Suite à l'analyse effectuée par le comité d'évaluation ayant utilisé le système de pondération, le résultat est le suivant :

Soumissionnaires	Prix avant taxes	Pointage	Rang
Tessier Récréo-Parc	214 517,78 \$	84,8	2 <sup>ème</sup>
Groupe Ici-Jeux	208 289,11 \$	71,0	3 <sup>ème</sup>
Vallereux	215 000,00 \$	59,5	4 <sup>ème</sup>
Flowparc	216 000,00 \$	87,3	1 <sup>er</sup>

La Municipalité adjuge le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé à la suite de l'application du système de pondération, soit Flowparc, au montant de 216 000 \$ avant taxes. Le contenu des documents de l'appel d'offres, de la soumission et de la présente résolution, est retenu comme l'obligation contractuelle de l'adjudicataire et de la Municipalité.

### **OFFRE D'EMPLOI POUR LA PATINOIRE**

La Municipalité est à la recherche d'une personne prête à assurer la surveillance de la Patinoire pour l'hiver 2024-2025 et ce pour une période d'environ 12 à 14 semaines.

La directrice générale est mandatée à faire des publications d'offre d'emploi pour ce poste et de passer en entrevue les candidats potentiels et de soumettre ses commentaires lors de la séance de conseil de décembre pour que la Municipalité procède à l'embauche.

## **ACCÈS AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE CHANOINE FERLAND**

**LE GYMNASSE EST DISPONIBLE LES SOIRS DE SEMAINE DURANT LA PÉRIODE SCOLAIRE AUX CITOYENS QUI EN FONT LA DEMANDE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ**

**\*\*\*Notez que le gymnase est réservé tous les jeudis pour la Maison des jeunes 13 à 17 ans sous la surveillance de Saskia Roy\*\*\***

### **Résumé des principaux règlements :**

- **Le client est responsable de sa carte et des lieux lorsqu'il les utilise.**
- **Le client ne doit pas partager sa carte. En cas de bris, il pourrait être tenu responsable.**
- **Le client rapporte tous les bris à la municipalité le plus tôt possible au (418) 249-4471 poste 1. Pour toute urgence, contacter la municipalité, poste 1400.**
- **Des frais peuvent être chargés au client. Ex: pour le surcroît de ménage ou en cas de vandalisme.**
- **Le client doit enlever ses bottes à l'entrée et utiliser des espadrilles dont les semelles ne marquent pas le sol.**
- **Le client doit entrer au gymnase avant d'utiliser les salles de toilettes pour activer la valve d'eau.**
- **Seulement l'eau est acceptée. Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée.**

**SAUVETEUR ET AIDE-SAUVETEUR  
RECHERCHÉ POUR L'ÉTÉ 2025**

**Soumets ta candidature à l'adresse suivante :**  
[munpanet@saintfabiendepanet.com](mailto:munpanet@saintfabiendepanet.com)



**Gestion LEMÉRABLES inc.**

Éric Lemelin, propriétaire  
Saint-Fabien-de-Panet

**À VENDRE :**

**Sirop d'érable en canne**

**55,00\$ /gallon (8 cannes)**



**N'importe quoi PC**  
POUR VOTRE BESOIN INFORMATIQUE



Ian Scott || cell. 581-888-4633 || [np.pc@outlook.com](mailto:np.pc@outlook.com)  
Saint-Fabien-de-Panet

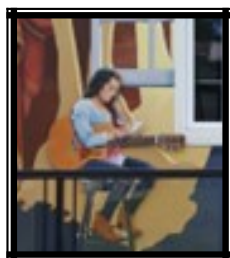
Problèmes d'ordinateur, de portable ou de cellulaire? Que ce soit pour des virus, une lenteur du système, des messages d'erreur, des problèmes de chargement, je peux vous aider.

- ✓ Réparation d'ordinateur et portable
- ✓ Maintenance générale
- ✓ Récupération de données
- ✓ Mise à niveau des systèmes
- ✓ Formatage
- ✓ Aide à l'installation de programmes (Facebook, Messenger, courriel, YouTube, etc.)
- ✓ Configuration d'accessoires (imprimante, scanner, etc.)
- ✓ Configuration de cellulaire

Déplacement à domicile possible selon l'endroit. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer.



# Nouvelles du village



## Le Club Âge d'Or Panet / Fadoq

Danse le dimanche **1er décembre de 13h30 à 16h30** \* premier dimanche du mois  
Musique avec le duo Charles et Diane.

Cartes de l'Âge d'or,  
tous les jeudis **dès 19h** au bureau municipal  
(congé de cartes après le 12 décembre, reprise le 9 janvier)



**La Popote - jeudi 12 décembre à partir de 11h30 - Prix du repas: 7,00\$**  
à la salle communautaire \*deuxième jeudi du mois



**Le Comptoir (friperie) -**  
**tous les jeudis de 13h à 15h (derrière l'église)**  
Ouvert durant les vacances. En cas de demande spéciale, merci  
d'appeler Suzanne au 249-2772.

**Le Cercle des fermières -**  
**le 2e mercredi du mois dès 13h (sous la sacristie)**



**La bibliothèque municipale - FABIOTHÈQUE - tous les mercredis soirs, de 18 à 20h.**

La bibliothèque sera fermée les mercredis 25 décembre et 1er janvier. Cependant, pour encourager la lecture  
durant les vacances, elle vous accueillera **le dimanche 29 décembre de 9 à 10h30 !**

## Les Amis de Panet

vous offrent le service de livraison d'épicerie à votre domicile. Vous avez des intérêts pour le service, il suffit de donner votre nom et la livraison se fera le lundi et le jeudi de chaque semaine au début de l'après-midi.



Si cela vous intéresse, inscrivez-vous au **418 249-2941**  
**Lorraine Lemelin**

## Joyeuses fêtes à toutes et tous.

# Affaires municipales - Séance extraordinaire 10 octobre 2024

## GALA PRESTIGE

Achat de 3 billets pour ce gala au coût de 150 \$ chacun.

## SOUSSION PAVAGE DU RANG SAINTE-MARIE

La Municipalité a procédé à un appel d'offres public dans le but d'obtenir des soumissions pour le pavage du Rang Sainte-Marie; 2 soumissions ont été reçues :

Pavage Sartigan : 197 039,64 \$ avant taxes

Groupe Colas Québec Inc.: 162 177 \$ avant taxes

Cette dépense sera imputée à la TECQ 2019-2024 conformément à la programmation déposée en juin 2024.

Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire soit à Groupe Colas Québec inc. selon les conditions énumérées aux documents d'appel d'offres.

## SOUSSION FQM - SURVEILLANCE DE CHANTIER RANG SAINTE-MARIE

La Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet a fait une demande de soumission auprès de la FQM pour la surveillance des travaux lors du pavage du Rang Sainte-Marie.

Le prix pour ce service professionnel est de 14 185,60 \$ avant taxes. Cette dépense sera imputée à la TECQ 2019-2024 conformément à la programmation déposée en juin 2024.

La soumission de la FQM pour les services professionnels de surveillance de chantier lors du pavage du Rang Sainte-Marie est acceptée.

## SOUSSION - LABORATOIRE POUR CONTRÔLE QUALITATIF - RANG SAINTE-MARIE

La Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de 3 Laboratoires dans le but d'obtenir des soumissions pour le contrôle qualitatif du pavage du Rang Sainte-Marie. Suite à l'appel d'offre sur invitation la Municipalité a reçu deux soumissions :

Laboratoire d'expertises de Québec Ltée :

5 227,00 \$ avant taxes

Englobe Corp. : 4 990,00 \$ avant taxes

Cette dépense sera imputée à la TECQ 2019-2024 conformément à la programmation déposée en juin 2024.

La soumission d'Englobe Corp. est acceptée, étant le plus bas soumissionnaire.

## 9312-2844 QUÉBEC INC. DEMANDE QUE LE VERSEMENT DE DÉCEMBRE SOIT DEVANCÉ EN NOVEMBRE

La Municipalité a reçu la demande de l'entrepreneur pour recevoir le premier paiement le 10 novembre 2024 au lieu de le recevoir le 10 décembre 2024.

Il y a autorisation de devancer le paiement du 10 décembre 2024 au 10 novembre 2024 et que les autres paiements soient effectués selon ce qui est établi au contrat.

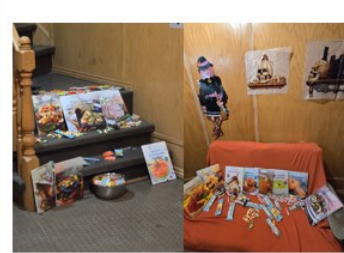
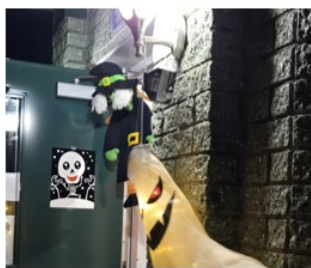
## PAVAGE RANG SAINTE-MARIE - BUDGET CARRIÈRES SABLIERE

La Municipalité a décidé de faire paver une partie du Rang Sainte-Marie. Il ne reste que 100 mètres pour compléter l'entretien du tronçon dont les accotements sont pavés et le budget utilisé pour le pavage provenant de la TECQ est insuffisant.

La Municipalité a reçu du Groupe Colas Québec un prix de 127 \$ avant taxes la tonne métrique installée. Des sommes sont disponibles dans le budget carrières sablière, et puisqu'une carrière est située dans le rang Sainte-Marie, ce budget peut être utilisé pour la réparation et l'entretien de ce rang.

La somme requise est d'environ 15 000 \$ avant taxes pour compléter le pavage jusqu'à la fin du tronçon avec les accotements pavés. Le Groupe Colas Québec est donc mandaté pour le pavage de 100 mètres supplémentaires dans le rang Sainte-Marie et le budget sera pris à même le budget carrières sablière.

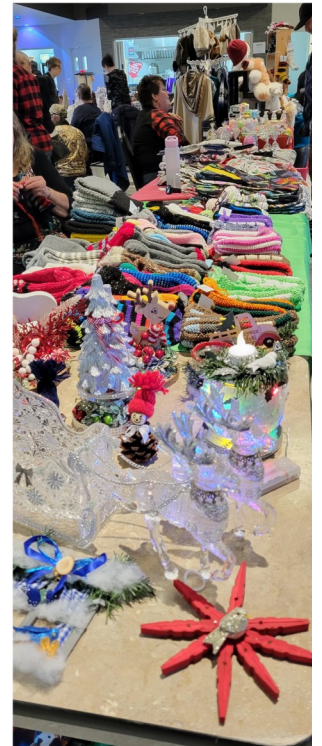
**Petit souvenir du soir de Halloween 2024 à la bibliothèque. Merci aux petits et aux grands de votre visite, et à l'année prochaine!**





*Suivi du Salon des artisans de Noël, du 2 novembre 2024*

Merci à la municipalité de nous suivre dans notre projet  
Merci aux artisans qui ont participé en grand nombre  
Merci aux visiteurs qui sont venus nous encourager  
Merci aux bénévoles Madeleine et Diane, Denis, Simon, Jérémy et M. Denis Caron  
Tous les profits sont remis à notre école, pour le Club des petits déjeuners  
Félicitations à nos gagnants  
Zélia Roy, Pierrette Fournier, Rita Fournier et Jessie Blais  
**Merci et à l'an prochain!**  
**Vos organisatrices Marie-Josée Montminy, Catherine Asselin et Brigitte Bolduc**





# Rabais selon l'ampleur des travaux!



**Félix B. Lemelin**  
Technicien en génie civil  
Cell. : 418 234-2096



## EXCAVATION BLG

### SOUSSION GRATUITE

9010-3250 Québec Inc.  
49, rue Principale Ouest  
Saint-Fabien-de-Panet  
Gar. : 418 249-4081

- Excavation
- Vente de gravier MG-20 MG-112
- Pierre 3/4 • Sable
- Terre végétale tamisée
- Gravier brut tamisé 0-3/4
- Installation de fosse septique et champ d'épuration
- Chemin forestier
- Nivelage de chemin

**Julien Guénard**  
Opérateur de pelle mécanique  
Cell. : 418 249-8226



RBQ : 8001-6942-08

Imprimerie Appalaches inc. F.10156





# *Sécurité publique - Fraudes téléphoniques envers les aînés*

*La MRC de Montmagny nous demande d'insérer un article de la SQ dans chaque parution de notre journal Le Réveil.*

Soyez vigilants lorsque vous recevez un appel d'un soi-disant conseiller, enquêteur ou représentant du gouvernement. Méfiez-vous si vous recevez un appel ou un courriel d'un membre de votre famille qui a besoin d'aide (ex. petit-fils, nièce), confirmez la situation en parlant à d'autres proches. Vous pourriez être en présence d'un fraudeur.

On vous demande de confirmer ou de donner vos informations personnelles et bancaires? Méfiez-vous. Ne donnez aucun renseignement personnel ou bancaire au téléphone. Les fraudeurs peuvent commencer leur appel en vous demandant de confirmer votre identité à l'aide des renseignements déjà en sa disposition. Leur but? Vous mettre en confiance! - Raccrochez. Prenez un moment de recul. Retrouvez le numéro de téléphone officiel de l'organisme qui vous a contacté, appelez-le et vérifiez la validité de la demande qui vous est adressée. Ne rappelez jamais à un numéro de téléphone transmis par votre interlocuteur.

Votre afficheur indique un « numéro de téléphone officiel »? - Ne supposez JAMAIS que le numéro de téléphone sur votre afficheur est exact. Les fraudeurs utilisent des logiciels ou des applications pour tromper leurs victimes. Le numéro de l'appel peut également être masqué.

On vous demande de remettre vos cartes et vos NIP dans une enveloppe, peu importe la raison (ex. pandémie)? - Refusez. N'ayez pas peur de dire non et raccrochez. Les fraudeurs peuvent hausser le ton, se montrer insistants ou recourir à des fausses menaces pour obtenir votre coopération. Gardez en tête qu'aucune institution financière (ou organisme gouvernemental) ne procède ainsi.

Vous recevez un appel d'un soi-disant membre de votre famille (ex. petit-fils, nièce) en situation de détresse (ex. accident d'auto, détention, hospitalisation) et invoquant un besoin urgent d'argent? On vous demande de surtout n'en parler à personne? - Méfiez-vous ! Prenez un moment de recul, n'envoyez pas d'argent. Ne transmettez pas votre numéro de carte de crédit. N'achetez aucune carte prépayée (ex. carte iTunes) dans le but de fournir à votre interlocuteur les codes de ces cartes. - Validez l'histoire qui vous est présentée et l'identité de la personne avec qui vous communiquez en appelant des parents, un autre membre de la famille ou des amis. Les fraudeurs peuvent également se faire passer pour un policier ou un avocat afin de relever la crédibilité de cette mise en scène.

## POUR SIGNALER UNE FRAUDE OU DEMANDER DE L'AIDE

Communiquez avec la Sûreté du Québec au 310-4141 ou \*4141 (cellulaire) ou avec votre service de police local.

Communiquez avec le Centre antifraude du Canada pour signaler la fraude : 1 888 495-8501. La Sûreté du Québec invite les citoyens à consulter la section Conseils de son site Web ([www.sq.gouv.qc.ca](http://www.sq.gouv.qc.ca)) afin d'en apprendre davantage sur la fraude ou consulter le site Web du Centre antifraude du Canada au [www.centrefraude.ca](http://www.centrefraude.ca).

# Chantal Vachon

Coiffure & esthétique

186 rue Boutin, St-Fabien-de-Panet

Tél.: 249-2145

Accueillir le  
Soleil



SCENTSY



Chantal



**ISOLATION**  
**JACQUES & FRÈRES inc.**  
URÉTHANE GICLÉ ET CELLULOSE SOUFFLÉE

Résidentiel • Commercial • Industriel • Agricole

**ASPIRATION BRIN DE SCIE  
ET COPEAUX DE BOIS**

**ISOLATION FIBRE DE CELLULOSE  
URETHANE GICLÉ**

**T. 418 228-1537 • C. 418 225-7003**  
**isolationjacques.com**

FAITES CONFIANCE À UN SPÉCIALISTE  
DE L'ISOLATION THERMIQUE ET  
ACOUSTIQUE

**Normand Lessard**, président  
normandlessard@globetrotter.net  
2875, 28<sup>e</sup> Avenue, Saint-Prospér G0M 1Y0

**DÉPANNEUR**  
**ESSENCE**  
**DÉPANNEUR DU PIED DE LA CÔTE S.E.N.C.**



**TÉL.: 249-4191 Fax: 249-4191**



**GAZ - DIESEL - LOTERIE - CADEAUX**

**LOCATION FILMS— PHOTOCOPIES TÉLÉCOPIEUR (FAX)**

**PERMIS ET ARTICLES DE CHASSE ET PÊCHE**

**AGENCE DE VENTE AU DÉTAIL**

**DE BOISSONS ALCOOLISÉES**

## HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi: 7h30 à 20h

Vendredi et samedi: 7h30 à 21h

Dimanche: 8h à 20h

*Au plaisir de vous accueillir,*

*Denise Allaire, propriétaire*



## Poésie de chez nous

Je n'ai pas envie

De la froideur de ta robe

venant recouvrir le sol, à mes pas.

Je désire seulement me vautrer à la lumière

des astres illuminant tes courbures;

à la tombée du jour.

Me laissant, la gourmandise d'un lustre

de pleine lune; comme rêve des Appalaches.

Poursuivant mon sentier aiguillé à l'ombre

de mes pensées.

Je ne saurai être que beau rêveur,

sous mon érable argenté.

Bientôt, la folle neige recouvrira les plus beaux  
paysages; qui resteront gravés dans mes pensées.

Me lançant en pleine face sa folle blancheur!

D'une farouche escarmouche entre deux pôles!



Je me laisse envahir de plein fouet,

par la beauté de gens heureux!

En ce temps de festivité, qui va bon train!

Vous souhaitant à tous, lumière étincelante

en plein cœur et santé à propager.

**Joyeux Noël**

**Michel Daigle,**

**le poète de Saint-Fabien-de-Panet**



### Votre ferme maraîchère locale

Légumes, fines herbes, fruits, fleurs, oeufs, produit de notre terroir et sirop d'érable cultivés sans produits chimiques.

Heureux temps des Fêtes à notre  
fidèle clientèle. Au grand plaisir de  
vous voir souvent au Flanc Sud !

La Ferme Flanc Sud, 60 rang St-Jean-Baptiste, St-Fabien-de-Panet, Qc. Tel: 418-408-0084

Courriel: [fermeflancsud@cisk.ca](mailto:fermeflancsud@cisk.ca) , Facebook: [LaFermeFlancSud](https://www.facebook.com/LaFermeFlancSud)

Line Lemelin  
**COIFFURE**  
*Elle & Lui*

84 rang St-Isidore, St-Fabien-de-Panet  
**Tél.: 249-2543**



*Belles fêtes à toutes et tous!*

*Line*

**ÇA BOUGE À LA CABANE !**



Le Bistreau d'érable

**PARTYS DE NOËL**

Novembre / décembre / janvier, sur réservation  
Menu traditionnel des Fêtes, bar et cocktails

**CAFÉ-RELAIS MOTONEIGE**

Réouverture le 13 décembre, avant si bordée de neige  
Vendredi / samedi / dimanche, déjeuner/dîner

**REPAS DE CABANE À SUCRE**

Mars / avril, sur réservation  
Menu traditionnel de cabane à sucre

**BOUTIQUE OUVERTE À L'ANNÉE**

Produits d'érable : cornets, beurre d'érable, popcorn, et +  
Prêt à manger : pâté viande, ketchup fruits, soupe pois, et +

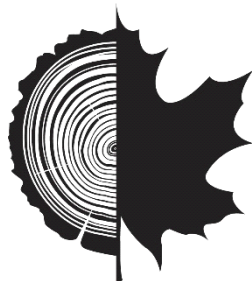
**VISITES GUIDÉES / TIRE SUR NEIGE**

Toute l'année / sur réservation / 7 jours  
La tradition des sucres, d'hier à aujourd'hui

**RESTO POUR GROUPE DE 15 ET +**

Menu selon l'occasion  
Anniversaire, 5 à 7, brunch, réunion

51, 6e rang Ouest / Ste-Lucie / 418-223-3832 / bistreauderable.com



ÉRABLIÈRE  
**LES FRÉRÔTS**



À vendre bois chauffage 100\$ la corde, fendu et livré  
(paroisses avoisinantes) (érable, merisier et hêtre).

Le prix sera majoré de 5\$/corde pour toutes les commandes  
passées après le 1 juillet.

Étienne Chabot : 581 999-4969

Marie Brousseau : 418 241-3991

**Quantité limitée**



# GARAGE DANIEL CORRIVEAU ENR.

**“L’HEURE DE LA RETRAITE EST ENFIN SONNÉE POUR MOI”**

**JE VOUS ANNONCE**

**LA FERMETURE OFFICIELLE DE MON GARAGE**

**LE 31 DÉCEMBRE 2024.**

**JE TIENS À REMERCIER SINCÈREMENT TOUS MES CLIENTS  
QUI SONT VENUS M’ENCOURAGER  
AU COURS DES 20 DERNIÈRES ANNÉES.**

**J’EN PROFITE ÉGALEMENT POUR VOUS SOUHAITER UN  
MERVEILLEUX TEMPS DES FÊTES  
ENTOURÉS DE VOS FAMILLES ET AMIS.**

**JE VOUS SOUHAITE ÉGALEMENT UNE TRÈS BELLE ANNÉE 2025  
REPLIE D’AMOUR, DE PAIX, DE JOIE ET SANTÉ !**

**DANIEL**





*Chez Doyon & frères*

**SOYEZ PRÊTS  
POUR LE  
TEMPS DES FÊTES!**

- ✕ Pâté à la viande
- ✕ Tarte au sucre
- ✕ Tarte aux raisins
- ✕ Tarte aux cerises
- ✕ Tarte aux fraises



À commander avant le 15 décembre!

Marché  
**Richelieu**  
*Complice de votre quotidien*

**418-249-4091**

Demander Gertrude





Chers citoyens,

En cette période de fin d'année, nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à chacun d'entre vous pour votre engagement, votre solidarité et votre résilience tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Ensemble, nous avons traversé des moments de défis et de succès, et c'est grâce à votre participation active que notre communauté continue de se renforcer et de prospérer.

Nous vous souhaitons un temps des fêtes rempli de joie, de paix et de bonheur, entourés de vos proches. Que cette saison soit l'occasion de vous ressourcer et de partager des instants précieux. Que l'année à venir soit porteuse d'espoir, de nouvelles réalisations et de projets enthousiasmants.

Merci à tous pour votre contribution à la vie de notre communauté. Que 2025 soit une année lumineuse et pleine de belles promesses !

Joyeuses fêtes à tous !



Votre conseil municipal.





# Pour les jeunes lecteurs -

Chorale à la bibliothèque, animée par Mélanie de L'ABC des Hauts Plateaux

- On y découvre les différentes parties de notre corps qui permettent de chanter
- On y joue à reconnaître les sons graves ou aigus, le rythme rapide ou lent, les nuances du très fort au doux
- Et surtout on y CHANTE de belles chansons traditionnelles !



Moderato.  
CHANT. Au clair de la lune, Mon ami Pierrot,  
PLANO. Prête-moi ta plus me Pour écrire un mot. Machandelle est morte.  
Je n'ai plus de feu; Ouvre-moi ta porte Pour l'amour de Dieu.  
Au clair de la lune | Va chez la voisine.



Bibliothèque municipale de Saint-Fabien-de-Panet

## STAGIAIRE D'UN SOIR

Tu as entre 8 et 12 ans!

Tu adores la lecture!

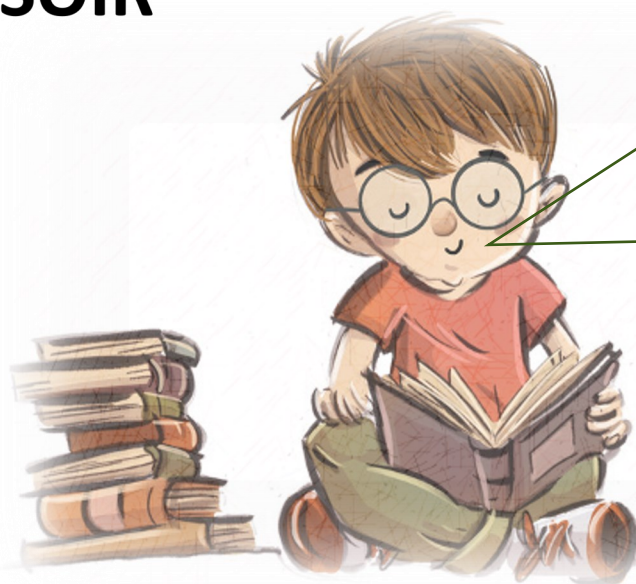
Tu veux vivre l'expérience d'être bibliothécaire!

Et bien c'est ta chance!

Inscris-toi à BIBLIOTHÉCAIRE D'UN SOIR!

Les fiches d'inscription seront distribuées à ton école et dans ta bibliothèque!

Au plaisir de travailler ensemble... Toute l'équipe bénévole



Neuf d'entre vous sont déjà inscrit-e-s comme Stagiaires à la bibliothèque. L'activité commencera bientôt, restez à l'affût. **Bravo à vous !**



## *Pour les jeunes lecteurs -*



Au gré d'une balade dans Montréal, j'ai vu cet oiseau extraordinaire, et j'en ai pris une photo.

Les couleurs m'ont fait penser à un décor du temps des fêtes, mais avez-vous déjà vu ce genre d'oiseau à Saint-Fabien-de-Panet?

Voici quelques petites questions pour vous...

- 1) Comment s'appelle cet oiseau?
- 2) De quelle île est-il originaire?
- 3) Combien sont en vie de nos jours?

Bonne chance et joyeux mois de décembre...

Tous nos vœux aussi pour de belles vacances et de belles fêtes avec votre famille.

On se retrouve pour le journal de février !

PS : les réponses se trouvent en toute dernière page de ce journal...

*Œuvre de l'artiste Myfanwy MacLeod*





*Que cette pause bien méritée permette de vous retrouver  
Avec votre famille et les êtres qui vous sont chers  
Pour partager de petits et grands moments bonheur !*

*Nous vous souhaitons, à toutes et à tous  
Santé et paix pour la nouvelle année qui s'annonce.  
Qu'elle soit douce et bénéfique pour chacun de vous.*

*L'équipe CARRXPRT St-Fabien !  
Guillaume, Suzanne, David, Sarah et Sylvain*





# Esthétique Automobile



- Lavage intérieur et extérieur
- Poussière de freins
- Cirage • Polissage
- Remise à neuf

12, rue Dubois  
Saint-Just (Qc) G0R 3H0  
Tél. : 418 244-3528  
Cell. : 418 249-8041  
Email : ericlac@sogetel.net



## VENTE

PNEUS ET JANTES NEUFS  
OU USAGÉS POUR VOTRE  
AUTO OU CAMION DE  
TOUTES LES MARQUES



**RÉSERVEZ MAINTENANT!**



**PROTÉGEZ VOTRE VÉHICULE  
POUR L'HIVER**

**NOUVEAU SCELLANT CÉRAMIQUE  
DURÉE DE 1 AN**

*En cette période festive, nous tenons à vous exprimer toute notre gratitude pour la confiance que vous nous avez accordée tout au long de l'année. Que la santé, la joie et le bonheur illuminent votre foyer.*

***Joyeux Noël et Bonne Année de la part de toute l'équipe de la pharmacie Proxim.***



# Nouvelles de la Fabiothèque

## Message important à celles et ceux qui aiment lire...

À la bibliothèque de Saint-Fabien (Fabiothèque de son petit nom), nous aimerions enrichir notre collection locale en achetant **un nouveau livre par mois durant 2025**. Ce peut être un livre pour enfant, adolescent ou adulte, conte, bande dessinée, roman, documentaire, etc.

Pour cela, donnez-vous vos conseils... **Contactez [info@journal-le-reveil.com](mailto:info@journal-le-reveil.com)** pour nous donner des titres que vous aimeriez voir dans notre collection. Nous ne promettons pas d'acheter tous les livres de vos listes, mais nous commencerons par quelques-uns d'entre eux...

Venez aussi nous rendre visite un mercredi entre 18 et 20h (à l'exception du 25 décembre et 1er janvier), ou encore le dimanche 29 décembre entre 9 et 10h30. Merci de nous aider à remplir notre mission 2025 d'acquisition de nouveaux livres!

*Les bénévoles de la Fabiothèque*

# RECYCLAGE REMORQUAGE GILLES & MARC NICOLAS Tél.: 249-8911



Un conteneur à votre disposition

25 Principale Ouest

pour vos vieux appareils électroménagers  
(aucun achat).

**ACHAT FERRAILLE**  
Carcasse d'auto - Batterie - etc...

**Service de  
REMORQUAGE  
24hres**

**Vente de pneus usagés  
Vente de pièces usagées  
et neuves sur commande**

*Recyclage  
Remorquage*

9276-4992 QUÉBEC INC.  
Licence #78448

25, Principale Ouest  
Saint-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0  
Gilles Nicolas: 418 249-8911  
Marc Nicolas: 418 291-2615





# *Nouvelles de la Fabrique*

La fournaise à l'huile de l'église a connu des difficultés en 2023 : nous avons dû faire venir les réparateurs pour y effectuer des travaux à quelques reprises. Considérant que la fournaise était en fin de vie et que nous avons jugé non pertinent de la remplacer, nous avons décidé de miser davantage sur l'amélioration des thermopompes, que nous avons déjà pour supporter le système électrique existant.

Nous avons demandé l'aide du programme Écopformance du gouvernement du Québec pour nous soutenir financièrement dans les changements. Notre demande a été acceptée et nous a permis de sortir les réservoirs d'huile et l'huile qu'ils contenaient; deux thermopompes ont été remplacées pour compléter les changements. Les démarches doivent être finalisées sous peu avec le programme Écopformance.

## **URGENCES MARGUILLIERS...**

**Nous aurons l'assemblée générale de la Fabrique, après la messe du dernier dimanche de janvier 2025.**

Votre présence est importante, afin de prendre information sur le bilan financier 2024, et aussi de procéder à l'élection des nouveaux marguilliers...

En ce moment personne ne s'est présenté pour les postes à combler... En ces temps où de nombreuses églises doivent suspendre leurs activités, où on parle de fusion des paroisses, il est difficile de prendre des décisions avec un nombre réduit de marguilliers... Nous avons toujours besoin de bénévoles prêts à soutenir les décisions du conseil.

Sans relêve, qu'advient-il du conseil de Fabrique?... Des décisions qui devront être prises?

Nous souhaitons remercier Bruno Duchesneau et Claudette Lapointe qui terminent chacun leur mandat de trois ans.

**Vente de Noël à la criée le 24 novembre... Merci à tous les participants et bénévoles qui ont permis le grand succès de cette activité!**



**Que les fêtes, qui approchent, soient un grand moment de paix et de réjouissances avec vos familles et ami·e·s.  
Un très Joyeux Noël et une excellente Année 2025!**

**Raymonde Auger, Présidente du Conseil de Fabrique**



**Joyeuses Fêtes!**

**Zen Oasis**



**Praticienne**

**Massage Polarité**

**Massage Métamorphique**

**Je vous accompagne pour libérer vos blocages, réduire le stress, soulager les douleurs et retrouver un équilibre intérieur.**



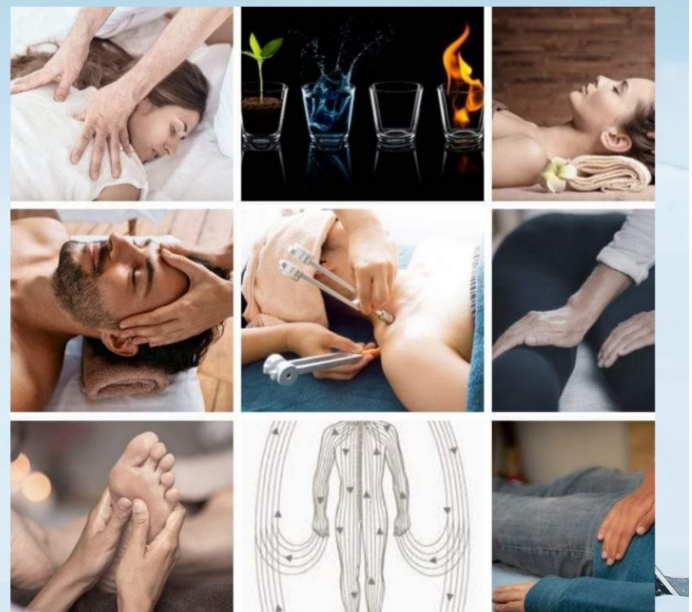
**Je serai heureuse de vous accueillir pour une expérience de relaxation et de paix, où votre bien-être est ma priorité.**



**Adultes: 1h à 1h15=70\$**

**Enfants 30 à 40 min=35\$**

**☎ 581-397-4633**



**Carole Therrien  
St-Fabien-de-Panet**



Chers citoyens, membres du conseil municipal,

Après plusieurs années de collaboration enrichissante à la tête de la direction générale de notre municipalité, je vous adresse ces quelques mots de remerciement à l'occasion de mon départ vers un nouveau défi professionnel.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mon mandat.

Ensemble, nous avons travaillé avec passion et détermination pour faire avancer notre belle communauté. Ce fut un privilège de contribuer à son développement, aux côtés de personnes aussi engagées et dévouées que vous.

Je remercie sincèrement chaque membre du conseil municipal pour votre soutien constant, vos idées constructives et votre vision partagée de l'avenir de notre municipalité. J'ai énormément appris à vos côtés et je pars avec une grande fierté du travail accompli ensemble.

Enfin, à vous, citoyens, je veux dire combien j'ai apprécié chaque interaction, chaque échange et chaque moment partagé au service de la collectivité. Votre implication et votre engagement au quotidien ont été une source d'inspiration constante.

Je suis confiante que la municipalité continuera à prospérer sous la direction de mon successeur et que les projets que nous avons amorcés poursuivront leur chemin avec succès. Je vous souhaite à tous le meilleur pour l'avenir et vous remercie, une fois de plus, pour ces années de collaboration et de confiance.

Bien à vous,

**Annick Grégoire-Bégin, Directrice générale (sortante)**

## Méli-mélo de nos activités



## GARAGE

**Royer**

Guy Royer, prop.

418-249-2463

Cell. : 418-234-7145

57, rue Principale Est, Saint-Fabien-de-Panet G0R 2J0

Silencieux

Freins  
Suspension

Pose de pneus  
Balancement électronique

Changement d'huile

Vente de pièces  
neuves et usagées  
sur demande

### HORAIRE

Lundi au jeudi : 8:30 - 16:30

Vendredi : 8:30 - 12:00



Si votre vie est affectée par la consommation d'une autre personne, parent ou ami.

Nous pouvons vous aider.

Al-Anon est une fraternité anonyme. Chaque groupe n'a qu'un but, aider les familles des alcooliques.

L'anonymat est la base spirituelle d'Al-Anon.

**Pour information:**  
**1-844-725-2666**



**Santé et bonheur pour Noël et la Nouvelle année à la population de la part de l'équipe des Ambulances L'Islet-Sud**



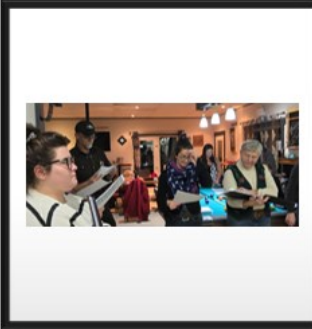


**JOYEUSES FÊTES DE LA PART DES BÉNÉVOLES DE LA FRIPERIE**



**Friperie ouverte tous les jeudis de 13 à 15h, même durant les vacances.  
En cas de demande spéciale, merci d'appeler Suzanne au 249-2772.**





**NOUS AVONS COMMENCÉ À CHANTER, ET  
MÊME À NOUS PRODUIRE EN PUBLIC,  
CEPENDANT NOUS RECHERCHONS ENCORE  
DES CHORISTES**

Le jeudi soir de 19 à 21h  
Endroit : 176 Boutin à Saint-Fabien-de-Panet  
Activité gratuite  
Inscription / Info :  
Sylvain au 450 - 821 - 4876



Le chant  
• Procure du plaisir  
• Améliore les contacts en société  
• Stimule la mémoire

Commencez à chanter dès aujourd'hui !

*P.S. Nous recherchons aussi un musicien ou une  
musicienne au clavier, pour accompagner la chorale  
les jours de pratique.*



## CIRCUITS ET HORAIRES

*Du transport pour tous*

### ➤ 3 départs le matin :

- 6 h de Sainte-Lucie, arrivée à Montmagny à 7 h
- 6 h 15 de Saint-Just, arrêts dans différentes municipalités, arrivée à Montmagny à 7 h 45
- 9 h de Saint-Just, arrêts dans différentes municipalités, arrivée à Montmagny à 10 h 15

### ➤ 3 retours de Montmagny vers le sud : 14 h, 16 h et 16 h 30

### ➤ Transport entre les municipalités du sud : mardi, mercredi et jeudi

### ➤ Transport la fin de semaine de Saint-Just vers Montmagny

Une fois par mois, sur demande de plus de 4 personnes

### ➤ Transport de groupe (prix sur demande)



## TARIFS

7 À 59 ANS 6 \$ aller / 6 \$ retour

60 ANS ET PLUS ET ÉTUDIANTS 5 \$ aller / 5 \$ retour

### 10 BILLETS

7 à 59 ans : 50 \$

60 ans et plus et étudiant : 45 \$

### PASSE MENSUELLE

7 à 59 ans : 130 \$

60 ans et plus et étudiant : 90 \$



TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ  
DE LA MRC DE MONTMAGNY

Réservation avant 15 h la veille du transport  
du lundi au jeudi et avant 11 h le vendredi pour les  
transports de la fin de semaine et du lundi suivant

418 248-0445 • [repartition@tcamontmagny.ca](mailto:repartition@tcamontmagny.ca)



## Réflexion...

L'ange leur dit :... Je vous annonce une bonne nouvelle, un grand sujet de joie... : Aujourd'hui, dans la cité de David, vous est né un sauveur, qui est le Christ, le Seigneur. En voici pour vous le signe : vous trouverez un petit enfant emmailloté et couché dans une crèche.

Luc 2. 10-12

## Les crèches de Noël

Chaque année, quand la période de Noël approche, le débat public s'anime : les crèches ont-elles, ou non, leur place partout ? Ce débat oppose le plus souvent le principe de laïcité à une tradition, aujourd'hui intégrée aux représentations populaires de Noël, bien au-delà de la confession chrétienne. Mais le véritable sens de Noël est rarement évoqué...

Il y a un peu plus de deux mille ans, Jésus, le Fils de Dieu, né de la vierge Marie par le Saint Esprit, est venu parmi les humains. Humble naissance ! À Bethléem, couché dans une mangeoire, il était le Sauveur de ceux qui croiraient en lui. Il a vécu sur la terre une vie parfaite. Les hommes l'ont cloué sur une croix parce qu'ils ne voulaient pas de lui ni de son message d'amour et de vérité.

Mais si Jésus a enduré les souffrances de la croix, s'il est mort, c'est pour nous sauver. La Bible nous dit aussi qu'il est ressuscité, et plus encore, qu'il est monté au ciel où il est aujourd'hui. Si je crois que Jésus est mort à ma place sur la croix, il efface mes péchés, il fait de moi un enfant de Dieu, et il m'a préparé une place dans le ciel avec lui pour l'éternité. N'est-ce pas la plus belle histoire vraie que nous puissions raconter à nos enfants ?

Merveilleux message pour toutes les générations !

Oui, mais histoire *vivante* qui veut attacher nos pensées et nos cœurs à Jésus, notre Dieu sauveur.

L'histoire de Jésus est rapportée dans la Bible, dans chacun des quatre évangiles.



### Église Chrétienne Évangélique

Adresse : 130, Route 204, St-Just

Téléphone : (418) 244-3010

Personne ressource : Jean-Marc Bolduc (418)244-3740

Personne ressource : Michel Ferland (418)249-4601

Site Web: <http://www.eglisechretiennestjust.net>

**Si vous ne possédez pas la Bible et que vous aimeriez la lire, n'hésitez pas à nous en demander une. Elle vous sera gratuitement envoyée sur simple demande de votre part.**



# PRÉVOSTECH

Électricité | Climatisation-Chauffage | Réfrigération

418 249-2200



RBQ : 5796-2458-01

## THERMOPOMPE

Vente, installation, réparation et entretien

Soumission gratuite

Situé à Saint-Fabien-de-Panet

[administration@prevostech.ca](mailto:administration@prevostech.ca)

[www.prevostech.ca](http://www.prevostech.ca)

Marc-André et Maxime Prévost, Propriétaires



Concessionnaire agréé de :



Chauffage et Climatisation



# CARNET DE CLAIRE-HÉLÈNE

clhveilleux@gmail.com



À la demande de Madame Claire-Hélène Veilleux, voici la deuxième partie de sa recherche.

## Comment intervenir de façon non violente auprès de votre jeune ?

Voici une proposition : *“Je suis en train de rédiger un rapport dans mon bureau et j’entends la télé. Face à ça, je me sens stressé, parce que j’ai besoin de tranquillité et de concentration. Serais-tu d’accord pour mettre des écouteurs ?”*

**Prenons le temps de décortiquer et d’analyser ce script.**

### 1. LES FAITS D'ABORD

Mentionnez à votre enfant ce que vous avez VU ou ENTENDU (les faits). Sans jugement, sans reproche, sans étiquette. *“Je suis en train de rédiger un rapport dans mon bureau et j’entends la télé.”*

On évite ainsi, toutes formes de reproches (par exemple : *“Tu ne tiens pas compte de moi”*). On évitera aussi de prêter des intentions à l’autre (par exemple : *“Tu le fais exprès ?”*). **TU FAIS DE L’ATTITUDE,** Et la suite ...?

### 2. LES SENTIMENTS

Exprimez-lui comment vous vous sentez. Exemple : *“Je me sens stressé ou incapable de me concentrer...”*.

Un petit truc. N’employez PAS de termes teintés de jugements comme ceux-ci : Je ne me sens pas considéré, pas écouté, pas respecté. Pourquoi ? La peur est un voleur...

Parce que de tels termes sous-entendent que l’autre personne ne vous considère pas, ne vous écoute pas, ne vous respecte pas. Il s’agit de blâmes. Or, on ne veut pas culpabiliser l’autre. On ne veut pas lui faire porter le poids de nos émotions, qui nous appartiennent.

On veut se responsabiliser face à nos propres sentiments. C’est pourquoi on reliera nos sentiments à nos besoins ou valeurs, plutôt qu’à la situation ou la personne elle-même.

**Les besoins universels:**

<b>Survie</b>	Air	Eau/ aliments	Mouvements
<b>Autonomie</b>	Affirmation de soi	Choix personnels	
<b>Nourriture au sens large</b>	Affection	Présence	Toucher
<b>Intégrité</b>	Détermination de ses valeurs	Estime de soi	Honnêteté
<b>Expression de soi</b>	Apprendre	Créer	Agir
<b>D’ordre mental</b>	Exploration	Compréhension	Stimulation
<b>D’ordre spirituel</b>	Beauté	Inspiration	Finalité
<b>Célébration des étapes de la vie</b>	Humour	Ritualisation	Expérimentation de l’intensité de la vie en soi

Suite en février : La communication non violente (CNV) nous offre trois choix...



**JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES**

**Bénévolat, c'est brillant !**

**RÉSEAU DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC**

**Québec**

[rabq.ca/5decembre](http://rabq.ca/5decembre)



**AMMAIA**  
C O N T R Ô L E

**Réfrigération**  
**Climatisation**  
**Ventilation**  
**Électricité**  
**Chauffage**

**VENTE, INSTALLATION ET SERVICE**  
**RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL**

**CGTAF**  **DAIKIN**   **Corporation des maîtres électriciens du Québec**

**La qualité du service avant tout !**  
**418 248-2468**

2270419





## Message aux entrepreneur·e·s de Saint-Fabien-de-Panet

Vous occupez une place importante dans notre communauté, et les Panétois·e·s aimeraient mieux connaître votre entreprise. Dans les numéros du Réveil de février à juin 2025, nous vous offrons de vous présenter par quelques photos, une description de vos activités, l'historique et les projets de votre entreprise.

Envoyez au journal Le Réveil une page contenant ce que vous aimeriez publier sur votre entreprise, incluant texte et illustration, et nous le ferons avec plaisir! Si vous préférez une entrevue, dites-le nous et nous prendrons rendez-vous pour cette conversation.

**Pour l'envoi de documentation et pour une demande d'entrevue, contactez [info@journal-le-reveil.com](mailto:info@journal-le-reveil.com)**

*PS : en plus de cette page publi-rédactionnelle gratuite, vous pouvez nous acheter un espace publicitaire ou encore nous confier à l'année votre carte d'affaires. Les tarifs très raisonnables se trouvent en page 2 du Réveil.*

*De tout cœur, les bénévoles du comité du journal Le Réveil vous souhaitent  
plein succès dans vos entreprises pour l'année 2025*

**2025-2026  
MATERNELLE 4 ANS  
PÉRIODE D'INSCRIPTION:  
FÉVRIER 2025**

### Important

- L'enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2025
- Le certificat de naissance est nécessaire à l'inscription
- Chaque école doit compter un minimum de six inscriptions pour que la classe de maternelle 4 ans soit offerte



# Notre communauté

## Municipalité

### Saint-Fabien-de-Panet

195 rue Bilodeau  
Saint-Fabien-de-Panet  
G0R 2J0



*Annick Grégoire-Bégin, directrice générale*  
*Frédéric Fortier, inspecteur municipal*

**Tél: 249-4471**  
**Fax: 249-4470**

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches

Québec



Hôpital (418) 248-0630  
CLSC Montmagny (418) 248-2572  
CLSC St-Fabien (418) 249-2572  
CLSC St-Jean-Port-Joli (418) 598-3355  
CLSC St-Pamphile (418) 356-3393

## Fabrique Saint-Fabien-de-Panet

20A rue Principale Est, St-Fabien-de-Panet, Qc G0R 2J0

**Secrétaires:** Saint-Fabien - Céline Lemelin tél.: 249-4171  
Lac Frontière/Ste-Lucie  
Mélissa Trépanier tél.: 223-3421  
Saint-Just -Josée Bolduc tél.: 244-3610

### Conseil de la Fabrique Saint-Fabien :

Raymonde Auger, présidente, tél.: 249-2636  
Donalda Boucher, tél.: 249-2509

Bruno Duchesneau, tél.: 249-2902  
Claudette Lapointe, tél.: 249-2211

## GARDIENNES

Bilodeau-Gaudreau Daphnée 418 508-9036  
Chabot Mya 418 234-3773  
Lacroix Taïni (*cours gardiens avertis*) 418 249-4296  
Lavallée Frédérique 418 281-9667  
Lavallée Judith 418 281-9667

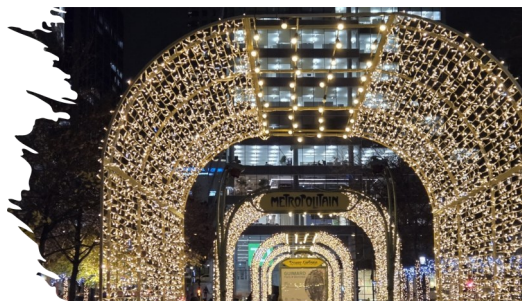


**Don au journal :**  
20\$ *Richard Boucher*

**Bienvenue**  
*à tous les nouveaux résidents*

**Prompt rétablissement**  
*à toutes les personnes qui ont été hospitalisées durant le mois*

**Joyeux temps  
des fêtes**



**Passez de  
belles vacances**



# Coïn des annonceurs

**Gertrude Pelletier**  
418 234-7873

**Service de traiteur**  
**Repas chaud ou froid**  
**Pour toute occasion**



**Le Bistreau d'érable**

Jérôme Sauvageau et Noémie G. Régnier

50, Rang 6 Ouest, Sainte-Lucie-de-Beauregard, (Québec) G0R 3L0  
418 223-3832 [bistreauderable.com](http://bistreauderable.com) [bistreauderable@hotmail.com](mailto:bistreauderable@hotmail.com)

**Produits d'érable**

**Cabane à sucre familiale**

Salle de 50 places  
Tire sur la neige  
Repas pour sortir



Saint-Fabien CX8183

Garage : 418 249-2268  
Télécopieur: 418 249-2248

**Guillaume Bélanger,**  
**Suzanne Lachance**  
Propriétaires

- ▼ Peinture
- ▼ Débrossage
- ▼ Réparation et installation de pare-brise

73, rue Principale Est  
Saint-Fabien-de-Panet (Québec)  
G0R 2J0

## Clinique L'Arc-en-soi

Massothérapie - toucher thérapeutique - relation d'aide  
Sur rendez-vous seulement: **Tél.: 223-3976**  
72 rue Principale, Ste-Lucie-de-Beauregard, G0R 3L0

Prop.: Guylaine Lachance N.D. 1439  
Membre de l'ordre des Naturothérapeutes  
Gaston Therrien N.D. 1601



9010-3250 Québec Inc.  
49, rue Principale Ouest, Saint-Fabien-de-Panet  
Gar. : 418 249-4081

Légumes, Fines herbes, Fleurs, Fruits et Sirop d'érable cultivés sans produits chimiques



60 rang St-Jean-Baptiste, St-Fabien-de-Panet, Qc. (418) 408-0084 [f:LaFermeFlancSud](http://LaFermeFlancSud)



quincailleriemas@sogetel.net  
Tél.: (418) 244-3554 • Téléc.: (418) 244-3555  
172, rue Principale, Saint-Just-de-Bretenières, Qc G0R 3H0



**JEAN-PAUL ET ROGER BOLDUC INC.**  
Construction et rénovation, résidentiel,  
commercial et industriel • Projet clé en main

108, Route 204  
Saint-Just-de-Bretenières  
Québec G0R 3H0

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

Roger Bolduc  
Marilyn Bolduc  
Kévin Chabot

Propriétaires

Tél. : 418 244-3266  
Cell. : 418 625-0335  
Fax : 418 244-3645  
[jrbolduc@sogetel.net](mailto:jrbolduc@sogetel.net)

Marché  
**Richelieu**  
Complice de votre quotidien

**Chez Doyon & Frères**

**Jérôme Doyon**  
Propriétaire /  
Owner

Marché Richelieu  
Chez Doyon & Frères inc.  
2, rue Principale Est  
St-Fabien-de-Panet (Québec) G0R 2J0

☎ 418 249-4091  
☎ 418 249-4000  
[marcherichelieu.ca](http://marcherichelieu.ca)

## Soins de Pieds

ongles incarnés, cors, verrues plantaires,  
mychoses, massage de pieds

Donalda Boucher, n.d.  
technicienne en hygiène  
418-249-2509

211, rue Nadeau, Saint-Fabien-de-Panet, Qc G0R 2J0

# DÉCEMBRE 2024



dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
 1 <i>Nouvelle lune</i> Danse 13h30-16h30 salle communautaire	 2 Conseil municipal dès 19h30	3 <b>Messe 14h</b> Habitations Panet	4 Fabiothèque 18-20h	 5 <i>Premier quartier</i> Friperie 13-15h Chapelet 13h30 Cartes d'or 19h	6 	7
8	9	10 <b>Messe 9h</b> Local fermières	11 Fermières 13h Fabiothèque 18-20h	 12 Popote 11h30 Friperie 13-15h Chapelet 13h30 Cartes d'or 19h	13 	14
 15 <i>Pleine lune</i>	16	17	18 Fabiothèque 18-20h	 19 Friperie 13-15h Chapelet 13h30	20 	21
 22 <i>Dernier quartier</i> <b>Messe 10h30</b> Église	23	24 <b>Messe 14h</b> Habitations Panet	25 <b>Noël</b> <b>Messe 9h</b> Église	 26 Friperie 13-15h <b>Messe 14h</b> CHSLD	27 	28
29 Fabiothèque 9-10h30	30	31 <b>Messe 19h</b> Église	<b>Nouvel An</b>			<u>Réponses p. 23</u> 1) le dodo 2) île Maurice 3) aucun, car l'espèce est éteinte